

## WEALTH CONSEIL - Lettre de mission globale - Personne morale



### Lettre de mission globale Personne morale

Civilité, prénom, nom :

Demeurant :

Agissant en qualité de :

Au sein de la société :

*Madame, Monsieur,*

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance.

A l'occasion d'un précédent entretien, nous vous avons remis le document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF.

Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

Par souci de clarté, les associés/actionnaires/dirigeants ou salariés de la société sont ci-après dénommés « investisseurs ».



## 1. **CADRE DE NOTRE PRESTATION**

Lors de notre entretien du , vous nous avez fait part des axes de réflexion qui vous semblent déterminants pour votre société et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de ses objectifs patrimoniaux.

Afin de répondre à vos attentes, nous vous proposons de :

- Réaliser un audit de la situation patrimoniale actuelle de chaque investisseur sur les plans économiques, juridiques ou fiscaux
- Mettre en place et assurer le suivi de la stratégie de gestion à moyen et long terme des investisseurs en intégrant leurs objectifs, profils de risques et critères de gestion spécifiques
- Conseiller les investisseurs en matière d'allocations d'actifs de leurs divers placements (financiers, immobiliers, non financiers)
- Suivre dans le temps l'impact de la transformation de la structure capitalistique de la société sur la situation patrimoniale des investisseurs
- Evaluer l'impact pour chaque investisseur d'une cession partielle ou totale des parts de la société puis mettre en place une stratégie patrimoniale adaptée dans un souci d'optimisation
- Evaluer l'actuelle politique de placement de la société et mettre en place une stratégie de gestion de trésorerie à court, moyen et long terme intégrant ses objectifs
- Vous conseiller dans les allocations d'actifs des placements financiers de la société
- Mettre en place des solutions de prévoyance adaptées à la situation des investisseurs
- Mettre en place des dispositifs d'épargne salariale / retraite adaptés à la situation des investisseurs via notre marque APITEAM
- Etudier les modalités d'acquisition et de financement des biens immobiliers directement ou indirectement par la société
- Autre

Autre :

Le patrimoine ou les objectifs des investisseurs sont amenés à évoluer dans le temps. Pour cette raison, nous pourrions vous proposer de :

- Examiner la situation consolidée des investissements réalisés par l'intermédiaire de notre cabinet et de l'exposition au risque des investisseurs
- Actualiser la situation patrimoniale des investisseurs et réaliser, le cas échéant, un audit économique, juridique ou fiscal pour chacun d'entre eux
- Vous tenir informé de tous les types de placements financiers / immobiliers qui répondraient aux problématiques patrimoniales de la société
- Convenir d'un rendez-vous, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur les placements de la société



- Vous accompagner, à votre demande, dans vos démarches auprès des intermédiaires financiers, des autorités administratives ou de conseillers juridiques et fiscaux des investisseurs
- Autre

Autre :

**Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins.**

Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettront d'avoir connaissance de la situation financière, de l'expérience et des objectifs des investisseurs en matière d'investissement.

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations.

Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnels de votre choix. Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

**2. MODALITES DE NOTRE INTERVENTION ET SPECIFICITES DE L'ACTIVITE DE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS**

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis de manière non-indépendante (au sens de l'AMF). Ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail restreint des différents types d'instruments financiers ou des services d'investissements proposés sur le marché. L'éventail se limite aux instruments émis ou fournis par des entités avec lesquelles nous entretenons des liens étroits.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Vous serez informé de toute modification de notre statut de non-indépendant ou de toute actualisation de la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels notre cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis ou annuellement.

**3. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENTS PROPOSÉS**



Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans un document qui vous fournira des informations sur les instruments financiers ou services financiers et les stratégies d'investissement proposés. Ce document précisera de quelle manière les propositions qui vous ont été présentées répondent à vos objectifs d'investissements et sont adaptées à votre situation. L'évaluation de l'adéquation relève de la responsabilité de votre conseiller. Conformément à l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le document précité précisera également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc..

#### 4. **COUTS ET REMUNERATIONS**

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous estimons que cette mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez par l'intermédiaire de notre cabinet.

**Des honoraires de 1000 € TTC pour votre rendez-vous découverte, l'analyse de votre situation et l'élaboration de votre stratégie patrimoniale (notamment la rédaction de notre proposition d'investissements) seront uniquement dus si vous ne mettez pas en place par notre intermédiaire les solutions préconisées.**

Pour votre information, lorsque la prestation de conseil est suivie d'une réalisation effective d'un investissement financier ou de la fourniture d'un service financier par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de supporter certains coûts, et il nous sera rétrocédé tout ou partie des frais et coûts suivants :

##### **Coûts liés au service**

- Droits de garde par ligne et par an
- Frais de tenue de compte par an

##### **Paiement reçu de tiers par le Distributeur**

- Frais de tenue de compte
- Rétrocession Distribution
- Rétrocession Droits d'entrée

##### **Coûts liés à l'instrument financiers**



- Droit d'entrée
- Frais de transaction
- Frais marginaux

Une estimation raisonnable des coûts et frais vous sera fournie avant la réalisation de l'investissement financier ou la fourniture du service financier.

## 5. **INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATION**

Dans le cadre de notre relation contractuelle, acceptez-vous que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier ?

- Oui  
 Non

En cas de réponse positive, nous vous informons que nous pourrions communiquer ces informations :

- au moyen d'un site internet (les informations étant accessibles de manière continue pendant le laps de temps raisonnablement nécessaire pour que vous puissiez les examiner).  
 Autre

Autre :

## 6. **CONFIDENTIALITE**

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

## 7. **DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES**

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation



de résultats.

Lors de notre mission, nous pourrions être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tout renseignement utile. En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive.

Si notre relation était appelée à devenir durable, vous vous obligez notamment à répondre à nos sollicitations dont l'objet sera la mise à jour des informations qui nous sont nécessaires pour vérifier l'adéquation de nos recommandations dans le temps.

Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

## **8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Au sein de notre cabinet, nous prenons très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données nominatives personnelles que nous recevons de nos clients. Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Monsieur Jean-Baptiste HOLTZ en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales que sont votre consentement, la nécessité d'exécuter le présent contrat, et le respect de nos obligations légales, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales

Concernant les investisseurs, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires informatiques et, en cas d'intermédiation d'un produit, au fournisseur de celui-ci.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [jean-baptiste.holtz@wealth-conseil.com](mailto:jean-baptiste.holtz@wealth-conseil.com)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés,



vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

## 9. **RECLAMATION/LITIGE**

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF - L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>)

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS  
Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (<http://www.mediateur-conso.cmap.fr> - [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr)).

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

---

**Wealth conseil - 1, rue Camille BERRUYER 44000 NANTES - tél : 09 82 57 13 07 - [jean-baptiste.holtz@wealth-conseil.com](mailto:jean-baptiste.holtz@wealth-conseil.com)**

SARL au capital social de 15 000 € - SIREN 749 951 984 RCS NANTES -TVA intracommunautaire n° FR 37 749951984  
Conseiller en investissements financiers (CIF), Courtier en assurances et Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)  
enregistré à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n°12 066 585

Adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) association agréée par l'AMF  
Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, Carte Professionnelle N° CPI78012019000040639 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire.

Garantie financière et assurance et RCP de la compagnie MMA IARD/MMA IARD, 14 Bd M.et A. OYON 72013 Le Mans Cedex 9

---

Fait en un exemplaire électronique original



Identifiant du document : 0331bd8b83cca710608f1dd072676aadbbae8292f

Généré le :25 February 2021

Signé le: <https://www.wealth-conseil.com/>

A

le

Signature du responsable précédée  
de vos nom, prénom, qualité :

Wealth Conseil  
CIF N° ORIAS 120665585  
Jean-Baptiste Holtz  
Signature du Conseil :

X \_\_\_\_\_ X *Jean-Baptiste Holtz*

Signé par Jean-Baptiste Holtz  
Signé le: 4 May 2022





# Certificat de signature

Nom du document: WEALTH CONSEIL - Lettre de mission globale -

Personne morale

🔒 ID de document unique : 0331BD8B83CCA710608F1DD072676AADBAE8292F

LEGALLY SIGNED USING  
**WP**signature  
Construire. Pister. Signer des  
contrats.

## Horodatage

25 February 2021 15h30  
CEST

8 March 2021 10h14 CEST

## Audit

WEALTH CONSEIL - Lettre de mission globale -  
Personne morale Téléversé par Jean-Baptiste HOLTZ -  
jean-baptiste.holtz@wealth-conseil.com IP  
213.44.51.163

Document owner amandine.monfort@enjoyb.fr has  
handed over this document to jean-  
baptiste.holtz@wealth-conseil.com 2021-03-08  
10:14:42 - 90.49.158.108



Ce rapport de piste d'audit fournit un enregistrement  
détaillé de l'activité en ligne et des événements  
enregistrés pour ce contrat.

Page 9 sur 9